

**DÉLIBÉRATION 21-12**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 26 janvier 2021**

**Date de la convocation : 19/01/2021**

**Nombre de conseillers en exercice : 51**

**Etaient Présents :**

M. Thierry KOVACS, Président

M. Frédéric BELMONTE, M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, Mme Catherine MARTIN, M. Guy MARTINET, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, M. Isidore POLO, M. Jean PROENÇA, Mme Dominique ROUX, M. Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND, Mme Evelyne ZIBOURA.

**Ont donné pouvoir** : M. Patrick CURTAUD à M. Lévon SAKOUNTS, Mme Brigitte PHAM-CUC à M. Jean-Claude LUCIANO, M. Jean-Paul PHILY à Mme Martine FAÏTA, Mme Sophie PORNET à Mme Marilyn SILVESTRE.

**Absent suppléé** : Mme Blandine VIDOR représentée par son suppléant M. Alain ORENGIA.

**Absent** : M. Malik MAOUCHE.

**Secrétaire de séance** : M. Fabien KRAEHN.

---

**OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE** : Cession de parcelles de terrain situées à Reventin-Vaugris à la société DECLERCK TRAITEUR

**Rapporteur** : Martine FAÏTA

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Vienne Condrieu Agglomération est propriétaire de deux terrains attenants, cadastrés AW 453 et AW 392 d'une contenance respective de 10 903 m<sup>2</sup> et 2 553 m<sup>2</sup>, situés lieudit Gerbolle dans la zone d'activités de Vaugris à Reventin-Vaugris.

Une division parcellaire de l'emprise totale des deux terrains a permis de constituer trois parcelles en cours de numérotation destinées à accueillir des activités économiques.

La société DECLERCK TRAITEUR située sur la commune de Vienne a fait part de son souhait de se porter acquéreur d'une des trois parcelles représentant une surface totale d'environ 5 215 m<sup>2</sup> (lot B au plan annexé) afin de développer son "laboratoire traiteur".

Il est ainsi proposé d'approuver la cession de cette emprise foncière d'une contenance totale d'environ 5 215 m<sup>2</sup> cadastrée AW 453p (5 166m<sup>2</sup>) et AW 392p (49 m<sup>2</sup>), moyennant le prix de 52 € HT/m<sup>2</sup> à la société DECLERCK TRAITEUR.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les dispositions du Livre II (La Coopération Intercommunale), Titre I,

**VU** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment les articles L. 1, L2211-1, L. 2221-1, L. 3211-14 et L. 3221-1,

**VU** qu'en l'absence de réponse dans le délai d'un mois de la demande de réactualisation de l'avis de France Domaine du 06 Juin 2019, la collectivité peut ainsi valablement délibérer,

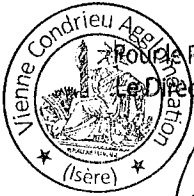
**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** la cession des parcelles cadastrées AW 453p et AW 392p sises lieudit Gerbolle à Reventin-Vaugris, d'une surface respective d'environ 5 166 m<sup>2</sup> et 49 m<sup>2</sup>, à la Société DECLERCK TRAITEUR située à Vienne, représentée par son Président Directeur Général M. Rolland THOMAS ou toute personne morale ou physique qui se substituerait, moyennant le prix de 52 € HT/m<sup>2</sup>.

**AUTORISE** Monsieur le Président ou la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

**Conseil Communautaire du 26 janvier 2021**

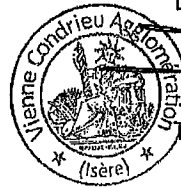
Le Président certifie que la présente délibération  
a été reçue par la Sous-Préfecture le **29 JAN. 2021**  
et a été publiée le **29 JAN. 2021**



Roude Président et par délégation,  
Le Directeur Général des Services

*Claude BOUR*  
Claude BOUR

Pour extrait certifié conforme  
Le Président,



*Thierry KOVACS*  
Thierry KOVACS

Grenoble, le 6 juin 2019

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES  
PUBLIQUES DE L'ISÈRE  
PÔLE D'ÉVALUATIONS DOMANIALES  
8 rue de Belgrade – BP 1128  
38022 GRENOBLE Cedex 1  
Téléphone : 04 76 85 76 08  
Mel : ddip38.pole-evaluation@dgfp.finances.gouv.fr

Le Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Isère  
à

**POUR NOUS JOINDRE :**

Affaire suivie par : Sophie VIDBERG  
Téléphone : 06 77 19 79 33 / 04 76 85 76 48 (le lundi)  
Courriel : sophie.vidberg@dgfp.finances.gouv.fr  
Réf. LIDO: 2019-38336V1134

Vienne CONDRIEU AGGLOMERATION

**AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE**

**DÉSIGNATION DU BIEN :** emprise d'environ 3000 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle AW 453 en bordure de voirie

**ADRESSE DU BIEN :** lieu-dit Gerbolle à REVENTIN-VAUGRIS

**VALEUR VÉNALE :** un prix de 156 000 € HT environ, soit 52 € HT le m<sup>2</sup> peut être admis pour une surface d'environ 3 000 m<sup>2</sup> desservie par voirie et réseaux en limite, biens libres de toute occupation

**En l'absence de renseignements, l'évaluation ne tient pas compte d'éventuels coûts de désencombrement et dépollution du site.**

**1 – SERVICE CONSULTANT :**

Vienne CONDRIEU AGGLOMERATION

**AFFAIRE SUIVIE PAR :**

Saïda PREVOST

**VOS RÉFÉRENCES :**

**2 – DATE DE CONSULTATION :**

03/06/2019

**DATE DE RÉCEPTION :**

03/06/2019

**DATE DE VISITE :**

**DATE DE CONSTITUTION DU DOSSIER « EN ÉTAT » :**

03/06/2019

**3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ**

Cession d'un terrain nu situé dans la zone d'activité de Vaugris.

Un accord amiable serait intervenu entre les parties au prix de 52 € HT le m<sup>2</sup> pour une surface d'environ 3 000 m<sup>2</sup>.

#### 4 - DESCRIPTION DU BIEN

Référence cadastrale : emprise d'environ 3000 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle AW 453 en bordure de voirie

Description du bien : emprise de terrain nu et plat située le long de la RD4 route du Barrage dans la zone de Vaugris.

Absence d'information concernant des coûts éventuels de désencombrement ou dépollution du site.

Surface à détacher en bordure de voirie d'environ 3 000 m<sup>2</sup> sur parcelle AW 453 d'une surface totale de 10 903 m<sup>2</sup>.

#### 5 - SITUATION JURIDIQUE

- Nom du propriétaire : SCI DE L'ECLUSE, en cours d'acquisition par VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION

- Situation d'occupation : biens évalués libres de toute occupation

#### 6 - URBANISME ET RESEAUX

Zone UX au document d'urbanisme en vigueur, terrain non aménagé mais déjà desservi par la RD4, non équipé mais tous réseaux au droit du terrain.

#### 7 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode de la comparaison directe: cette méthode consiste à partir directement des références de transactions effectuées sur le marché immobilier pour des biens présentant des caractéristiques et une localisation comparables à celles du bien expertisé.

#### 8 - DURÉE DE VALIDITÉ


Le présent avis est valable un an.

#### 9 - OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques et par délégation,

  
Sophie VIDBERG  
Inspectrice des Finances Publiques



# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS VIENNOIS

## PLAN PROJET DE DIVISION ROUTE DU BARRAGE

PLANCHE 1

ECHELLE : 1/500

07 Juillet 2020

RATTACHEMENT PLANIMETRIQUE : SYSTEME LAMBERT CC 45  
 RATTACHEMENT ALTIMETRIQUE : IGN 69 - ALTITUDES DITES NORMALES

**ARPELITEURS**  
 ARPELITEURS - S.I.A.S. de droit public  
 10 Avenue Général Lattier - BP 221 - 38011 VIENNE Cedex  
 Tél : 04 74 86 36 54 - Fax : 04 74 59 30 79 - Mail : [contact@arpeliteurs.com](mailto:contact@arpeliteurs.com) - [www.arpeliteurs.com](http://www.arpeliteurs.com)

LES LIGNES COURBEES SONT REPERCEES A TITRE INDICATIF ET SONT REPERCEES D'UNE DELIMITATION CONSTATEE

Indice	Date	Modifications	Planche Numéro
1	07/07/20	Plan topographique	1
2	09/07/20	Plan projet de bornage	
3	27/07/20	Remonté de bornage	
4	23/09/20	Plan projet de division	

Réf. Dossier : 201482A

**ARPELITEURS**  
 ARPELITEURS - S.I.A.S. de droit public  
 10 Avenue Général Lattier - BP 221 - 38011 VIENNE Cedex  
 Tél : 04 74 86 36 54 - Fax : 04 74 59 30 79 - Mail : [contact@arpeliteurs.com](mailto:contact@arpeliteurs.com) - [www.arpeliteurs.com](http://www.arpeliteurs.com)

**PLAN PROJET DE DIVISION**  
 REPERCEMENT : av453-454  
 ECHELLE : 1/500  
 Systeme de coordonnées géographiques Lambert 93  
 Projection : Courbe Confinée Clair (TMS)  
 Indicateur altimétrique en système N57 (IGN 69)  
 AUTOURIS - S.I.A.S. de droit public

